

64, rue de Miromesnil  
75008 PARIS

Tél. : +33 (0) 1 45 61 66 66

Fax : +33 (0) 1 45 61 66 67

paris@drai-avocats.fr

www.drai-avocats.fr

Toque L175

Cabinet secondaire

21, Cours Pierre Puget  
13006 Marseille

Tél. : +33 (0) 4 88 60 75 04

Fax : +33 (0) 4 91 55 04 67

marseille@drai-avocats.fr

Comité Justice & Libertés pour tous

*Mail : [contact@justicelibertes.org](mailto:contact@justicelibertes.org)*

Paris, le 1<sup>er</sup> février 2019

*Par mail*

**AFF : COLOMBES C/ COMITE JUSTICE ET  
LIBERTES**

N/Réf : RP1/SF. – dossier 19055012

*Objet : demande de suppression d'un contenu illicite.*

Madame, Monsieur,

En ma qualité de conseil de la commune de COLOMBES, dont le siège social est sis place de la République, 92700 Colombes, je me permets de prendre votre attache afin de porter à votre connaissance le contenu illicite d'une publication, sur le site « <https://justicelibertes.org/> » dont vous êtes l'éditeur.

Plus précisément, l'article intitulé « COLOMBES: LA POLICE MUNICIPALE DE NICOLE GOUETA SOUS LE FEU DES ACCUSATIONS », publié le 24 janvier 2019 (URL : <https://justicelibertes.org/2019/01/24/colombes-la-police-municipale-de-nicole-goueta-sous-le-feu-des-accusations/>) par Ali Ouicène porte gravement atteinte à l'honneur et à la considération notamment de la commune de Colombes, de Madame GOUETA, son Maire en exercice, ainsi qu'aux policiers municipaux exerçant leur activité sur la commune.

A la lecture de cet article, il est en effet imputé des actes extrêmement graves et choquants, susceptibles d'être réprimés par la loi pénale, à Madame le Maire et aux membres de la police municipale de COLOMBES, actes présentés de manière fallacieuse consistant en des allégations purement mensongères.

Par exemple, il est reproché à Madame le Maire d'avoir créé, de manière arbitraire et intéressée, un groupe de sécurité au sein de la police municipale qui serait à l'origine d'une guerre civile dans les quartiers populaires de la commune (« *La nouvelle mouture de la Police municipale présente une nouveauté : elle s'est vue adjoindre un Groupe de Sécurité et d'Intervention (GSI), chargé d'une mission dans les quartiers populaires de la ville, qui s'apparente à une guerre urbaine digne de la bataille d'Alger* »)

Il est également reproché à Madame le Maire d'avoir détourné des fonds publics pour payer la réalisation d'un reportage télévisé orienté, destiné à promouvoir la police municipale (*« Ce reportage à la gloire de la Police Municipale de Colombes ne serait-il pas tout simplement un publi-reportage ? D'après deux sources concordantes, l'une au sein de la mairie et l'autre au sein même de la police, la municipalité de Colombes aurait financé la société de production –Pallas Production- à hauteur de 150.000 euros. Une dépense qui n'apparaît pourtant pas dans les délibérations du conseil municipal. L'adjoint chargé des questions de sécurité, Jean-Paul Bolufer n'a pas répondu à nos sollicitations. »*)

Il convient de préciser que Monsieur Eric PIERROT, producteur dudit reportage, a adressé un message à la municipalité à la suite de la publication de cet article, outré que sa probité et sa déontologie aient été ainsi mises en cause (cf PJ) et a contesté avoir perçu le moindre euro de la ville de Colombes.

L'article fait part également des prétendues violences exercées par les policiers municipaux sur les individus interpellés et des faux procès-verbaux rédigés afin de couvrir ces pratiques (*« Stéphanie\*, s'interroge également sur le fait que de simples interpellations pour vérification d'identité finissaient le plus souvent en outrage. « Le policier municipal sur le terrain m'appelle pour signaler une interpellation d'un individu pour vérification d'identité. Donc conformément à la procédure, j'avise un officier de police judiciaire qu'un contrôle d'identité est en cours. Mais lorsque la personne appréhendée arrivait au poste, elle avait toujours la gueule amochée ». Et pour couvrir la violence des GSI, sa hiérarchie n'hésitait pas à lui demander de modifier sa main courante (déclaration faite à la Police Judiciaire), ce que Stéphanie s'est toujours refusé de faire. Elle découvrira cependant, plus tard, que plusieurs de ses mains courantes avaient été modifiées à son insu. »*)

En outre, l'auteur affirme que le chef de service abuserait de son autorité auprès de ses subordonnées (*« Mr Karout a, dès sa prise de fonction, fait du favoritisme et distribué les heures supplémentaires aux agents qui accepteraient de le suivre dans ses interventions musclées »*) ou encore *« Le chef de service est également le co-artisan de la purge opérée au sein de l'équipe de policiers municipaux. Et pour y parvenir, Karout aura fait feu de tout bois : harcèlement moral, menaces et insultes. »*)

De manière générale, l'article indique que la majorité municipale conduirait une politique tendant à la discrimination des personnes de confession musulmane (*« Cet abus de pouvoir de M. Karout est d'autant plus insolite lorsqu'on connaît la politique outrageusement islamophobe pratiquée par la majorité municipale, consistant notamment à harceler les commerces vendant des produits halal, à tenter de faire fermer un commerce d'alimentation sous prétexte que celui-ci ne vendait pas de... viande de porc et d'alcool. »*)

Enfin, l'auteur conclut son article en laissant sous-entendre que Madame le Maire aurait commis d'autres pratiques délictueuses dans le cadre de ses fonctions (*« Un peu à l'image de Charles Pasqua, artisan de la conquête des Hauts-de-Seine pour la droite, idole de ceux qui y ont vu un modèle de réussite en raison de son passé au sein d'une organisation criminelle et de sa spectaculaire reconversion en intraitable ministre de l'Intérieur. Il se trouve que M. Pasqua fut aussi le mentor de Nicole Goueta dont elle a été l'une des fidèles parmi les fidèles. Et nous aurons d'autres occasions de découvrir que « toute ressemblance avec des personnes ou des situations existantes ou ayant existé » ne saurait être fortuite. »*)

Il est donc incontestable que les propos de cet article sont manifestement illicites, l'auteur affirmant de manière péremptoire et sans le moindre fondement que Madame le Maire, les élus de la majorité et les policiers municipaux de la commune auraient commis des faits graves, susceptibles d'être réprimés sur le plan pénal, en toute impunité !

En ce sens, Madame le Maire, tant en son nom personnel qu'au nom de la municipalité et de ses administrés, est fondée à demander le retrait de cet article portant gravement atteinte à la dignité, à l'honneur et à la considération des personnes visées parfaitement identifiées.

Pour votre parfaite information, il sera précisé que de nombreux policiers municipaux ont réagi à la suite de la publication de cet article, outrés par la version mensongère tenue par l'auteur sur les pratiques de la police municipale.

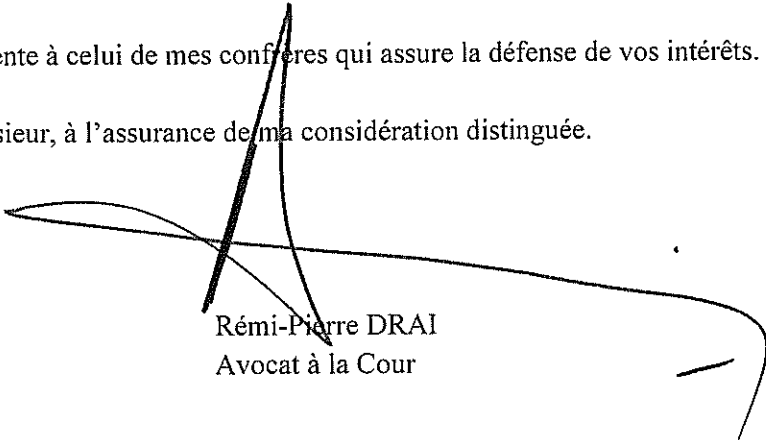
Au regard de ces éléments, il apparait que la commune de COLOMBES ne peut tolérer la publication et la diffusion de cet article dont le contenu est manifestement illicite, et vous enjoint de procéder à la suppression de l'article suivant dans un délai de vingt-quatre heures à compter de la réception de la présente, soit un délai expirant samedi 2 février à 0H00 :

- l'article intitulé « COLOMBES : LA POLICE MUNICIPALE DE NICOLE GOUETA SOUS LE FEU DES ACCUSATIONS », publié le 24 janvier 2019 (URL : <https://justicelibertes.org/2019/01/24/colombes-la-police-municipale-de-nicole-goueta-sous-le-feu-des-accusations/>)

A défaut, je vous informe que j'ai reçu tous pouvoirs pour envisager les poursuites qui s'imposent et notamment pour vous assigner en référé devant le Tribunal de grande instance de Nanterre, dès lundi matin.

Je vous invite à communiquer la présente à celui de mes confrères qui assure la défense de vos intérêts.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Rémi-Pierre DRAI  
Avocat à la Cour

*PJ : celle citée*



**Expéditeur:** "[ericpierrot@pallastv.com](mailto:ericpierrot@pallastv.com)" <[ericpierrot@pallastv.com](mailto:ericpierrot@pallastv.com)>

**Date:** 29 janvier 2019 à 19:56:41 UTC+1

**Destinataire:** [barbe.sandrine@gmail.com](mailto:barbe.sandrine@gmail.com)

**Objet:** affirmations calomnieuses de M. Ali Ouicène

Bonjour Madame Barbé,

Je vous remercie de m'avoir transmis un lien de l'article publié par Monsieur Ouicène et dans lequel je découvre avec surprise que nous aurions reçu 150 000 € de la part de la municipalité de Colombes pour réaliser notre documentaire diffusé sur TFX le lundi 22 mai 2017. Cette affirmation est fautive et en outre calomnieuse.

Ma société produit une cinquantaine de documentaires chaque année pour les principales chaînes de télévision françaises (TF1, France Télévision, M6, C8, Canal +, TMC, TFX, W9 etc etc...). C'est avec beaucoup de conscience et d'honnêteté que nous réalisons chacun de nos documentaires. Notre comptabilité est absolument transparente, contrôlée régulièrement par l'Urssaf et les services fiscaux. En douze ans d'existence, aucune irrégularité ne nous a jamais été reprochée. Je veux être très clair sur cette question c'est pourquoi je me permets d'insister et de le répéter : aucune irrégularité ne nous a jamais été reprochée. Si des sommes fantaisistes apparaissaient sur nos comptes, surtout des sommes aussi importantes que celle énoncée par Monsieur Ouicène, cela se verrait et nous serait justement reproché.

Si Monsieur Ouicène connaissait un tout petit peu de quoi il parle, il saurait que ce genre de pratique est totalement interdit dans notre profession. Contrairement à ce qu'il affirme, ma société ne produit pas de « publi-reportages » pour lesquels nous serions payés par une marque ou par une ville, mais produit des documentaires que nous proposons aux chaînes de télévision, qui nous payent pour les fabriquer et ensuite les diffuser.

Ce sont les chaînes de télévision et personne d'autre qui financent nos documentaires. C'est pour elles la garantie d'une information neutre et impartiale.

Pour être très clair, Madame Goueta, que je ne connais pas, ne m'a jamais rien demandé et ne m'a jamais rien donné.

C'est ma société, Pallas Télévision, qui a sollicité Madame le maire pour réaliser un tournage en immersion avec la police municipale de Colombes. Elle a accepté et les hommes et les femmes de sa police municipale également. Nous avons alors envoyé une JRI (Journaliste Reporter d'Images) qui a travaillé, en immersion, pendant plusieurs semaines avec les effectifs de la PM, sur le terrain. A l'issue de la période de tournage, nous avons monté le document pendant 4 semaines. Il a ensuite été visionné par la chaîne de télévision (en l'occurrence TFX) qui a validé professionnellement sa qualité et qui l'a diffusé. Voilà exactement comment se déroule la production d'un magazine comme celui-ci. A Colombes comme partout ailleurs.

Car nous ne tournons pas seulement à Colombes. Si Monsieur Ouicène regarde la télévision de temps en temps, il verra que ce genre de tournage en immersion est fréquent dans le paysage audiovisuel français. Des émissions comme « Appels d'Urgence » (TFX), « Enquête d'Action » (W9), « Enquête sous haute tension » (C8), en diffusent chaque semaine, avec les gendarmes, les pompiers, les SAMU, la police nationale et les polices municipales. C'est ainsi que ma société a déjà tourné avec les polices municipales de Drançy, Oranges, Rilleux-la-Pape, Marignane, Compiègne, Bollène, Woippy, Reims, Mulhouse, Toulon etc etc

Je ne citerai pas les SAMU, les casernes de Pompiers, ni les unités de gendarmerie avec lesquels nous avons tourné et nous tournons encore, la liste serait trop longue.

A chaque fois la démarche est la même : nous envoyons une demande à l'autorité concernée et si elle en est d'accord, nous tournons en immersions pendant plusieurs semaines.

Donc, nous n'avons jamais touché 150 000 € de la part de Madame Goueta, que je n'ai jamais vue, pour réaliser un « publi-reportage » à la gloire de sa police municipale. Nous avons fait un travail d'information, comme nous le faisons partout ailleurs, pour montrer comment travaillent les fonctionnaires de police, payés grâce aux impôts des contribuables, pour assurer une mission de service public essentielle : la sécurité et la tranquillité des habitants de la commune.

Je voudrais également revenir sur une dernière affirmation de Monsieur Ouicène qui nous accuse également de faire de la « mise en scène ». Là encore, ce Monsieur se trompe de registre. Je ne suis pas producteur de fictions. Les policiers que nous suivons sont de vrais policiers, les délinquants de vrais délinquants et les criminels également. Les séquences sont filmées en temps réel par une JRI qui respecte la déontologie de notre profession et aucune séquence n'est jamais « mise en scène ». Je suis titulaire d'une carte de presse depuis près de 40 ans. Elle m'est attribuée par la Commission Nationale de la Carte de Presse après un contrôle régulier de mon travail et celui de mes équipes. Croyez bien que si j'avais commis le moindre manquement à la déontologie cette carte m'aurait été retirée depuis longtemps.

Nos informations sont fiables. Elles sont toujours vérifiées et recoupées avant d'être diffusées. Ce n'est pas le cas des propos tenus par Monsieur Ouicène qui ne m'a jamais passé le moindre coup de fil pour vérifier la moindre information. S'il l'avait fait, je lui aurais expliqué tout ce que je viens de vous écrire avec plaisir et j'espère que cela lui aurait évité de publier un tel tissu de mensonges. Je dois dire d'ailleurs, que cela m'interroge : comment peut-on écrire autant de mensonges sans vérifier la moindre de ses affirmations et avoir encore la conscience tranquille ? Personnellement j'en serai incapable. Mais Monsieur Ouicène et moi n'avons sans doute pas le même sens de l'honnêteté.

Je serai d'ailleurs ravi de le rencontrer pour lui expliquer tranquillement à quel point il se trompe et pour lui faire comprendre la gravité son comportement. Il est très grave, en effet, de colporter des mensonges et de salir des gens qui travaillent honnêtement depuis près de 40 ans.

Je suis à votre disposition pour témoigner du caractère mensonger des propos tenus par Monsieur Ouicène. Je suis prêt à me joindre à vous si une action en justice est menée et je me réserve le droit d'en lancer une moi-même.

Vous pouvez me joindre à cette adresse mail ou au 06 07 22 22 61

Bien cordialement.

Eric Pierrot  
Producteur